

PA8.1 – Programme des  
travaux

## Aménagement du Lotissement de la Chèvrerie à Vairé



Vendée Habitat  
28. rue Benjamin Franklin  
85002 La Roche sur Yon  
Mai 2013  
Dossier 440655

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>CADRE ET OBJET DE L'ETUDE</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>VOIRIE</b>	<b>4</b>
<b>2.1.</b>	<b>Description</b>	<b>4</b>
<b>2.2.</b>	<b>Structure des voies</b>	<b>5</b>
2.2.1.	Profil AA' :	5
2.2.2.	Profil BB' et CC' :	7
2.2.3.	Profil DD' :	8
<b>2.3.</b>	<b>Collecte des déchets</b>	<b>9</b>
<b>2.4.</b>	<b>Signalisation et mobilier urbain</b>	<b>9</b>
<b>3.</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>9</b>
<b>3.1.</b>	<b>Eaux Usées :</b>	<b>9</b>
3.1.1.	Réseau existant	9
3.1.2.	Réseau projeté	10
3.1.3.	Branchements	10
<b>3.2.</b>	<b>Eaux Pluviales :</b>	<b>10</b>
3.2.1.	Réseau existant	10
3.2.2.	Réseau projeté	11
3.2.3.	Branchements	12
<b>4.</b>	<b>EAU POTABLE</b>	<b>13</b>
4.1.1.	Maitre d'Ouvrage	13
4.1.2.	Réseau existant	13
4.1.3.	Réseau projeté	13

4.1.4.	Défense incendie _____	13
<b>5.</b>	<b>RESEAUX SECS _____</b>	<b>14</b>
5.1.1.	Maitre d'Ouvrage _____	14
5.1.2.	Réseau Electrique _____	14
5.1.3.	Réseau Téléphonique _____	14
5.1.4.	Réseau Gaz _____	15
5.1.5.	Réseau Eclairage Public _____	15
<b>6.</b>	<b>ESPACES VERTS _____</b>	<b>16</b>
6.1.1.	Végétation existante conservée _____	16
6.1.2.	Arbre tige _____	16
6.1.3.	Arbre isolé de grand développement _____	16
6.1.4.	Arbre en cépée _____	16
6.1.5.	Arbre de petit développement dans les noues (2 à 3m) _____	17
6.1.6.	Arbre en baliveau dans les noues _____	17
6.1.7.	Haie bocagère en limite des noues _____	17
6.1.8.	Massifs d'arbustes et de vivaces (ht 1 à 3m) _____	17
6.1.9.	Massifs d'arbustes et de vivaces (ht 0.5 à 1m) _____	17
6.1.10.	Surface engazonnée _____	18
6.1.11.	Noue engazonnée _____	18
6.1.12.	Mélange terre pierre engazonné _____	18
6.1.13.	Placette en stabilisé _____	18

## 1. CADRE ET OBJET DE L'ETUDE

Le présent document est de présenter le programme des travaux réalisés dans le cadre du permis d'aménager du futur lotissement de la Chèvrerie sur la commune de Vairé sous maîtrise d'ouvrage Vendée Habitat.

## 2. VOIRIE

### 2.1. Description

Le lotissement sera desservi par :

- une voie de desserte principale (profil BB' et CC') débouchant sur la voie communale,
- Une voie de desserte secondaire (profil AA') débouchant à l'ouest et une autre au sud de la voie communale,
- Une voie interne (profil DD') de desserte à l'intérieur du lotissement.

Le profil AA' aura les caractéristiques suivantes :

- une emprise de 7m,
- une chaussée de 4m50 de largeur,
- un caniveau CC2 largeur 0.50m,
- un trottoir mixte de 2.00m de largeur.

Le profil BB' et CC' auront les caractéristiques suivantes :

- une emprise de 10.00m,
- une chaussée de 5.50m de largeur,
- un stationnement de 2.50m en alternance avec une bande espaces verts de 2.00m de largeur,
- un trottoir mixte de 2.00 à 4.5m de largeur.

Le profil DD' aura les caractéristiques suivantes :

- une emprise de 6.00m,
- une chaussée de 3.00m de largeur,
- un trottoir mixte de 3.00m de largeur comprenant un caniveau central CC2 de 0.50m.

## 2.2. Structure des voies

**\*Les dimensionnements des corps et structures de chaussée ont été définis suivant l'étude géotechnique G12 voirie réalisée par GINGER.**

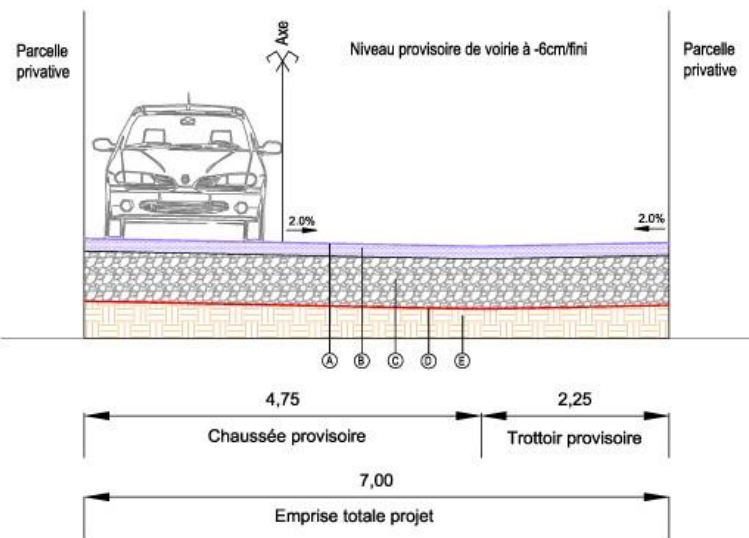
Dans chaque configuration d'aménagement de voie, une phase provisoire puis une phase définitive sont prévues (cf. détails ci-dessous)

### 2.2.1. Profil AA':

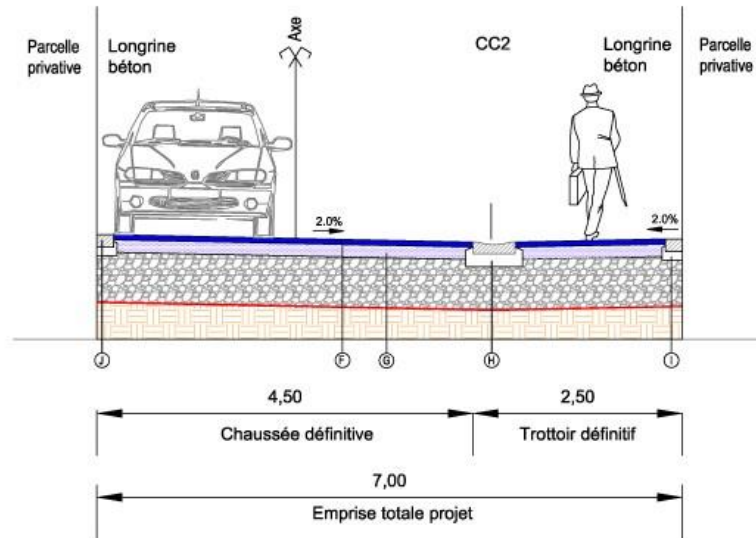
**La chaussée et le trottoir (faisant office de stationnement) sera constituée par :**

- une couche de forme en grave 0/63 de 0.20m d'épaisseur et 0/150 de 0.40m d'épaisseur + géotextile,
- une couche d'assise en grave non traité 0/31.5 classe B de 0.15m d'épaisseur,
- une couche de béton bitumineux semi grenu 0/10 d'une épaisseur de 6cm.

La chaussée sera déversée vers un axe déporté avec un système de caniveau CC2 (cf. profils ci-après)



- Ⓐ Monocouche noir provisoire clouté 6/10
- Ⓑ Couche d'assise provisoire en GNT (B) 0/31.5 sur 15cm
- Ⓒ Couche de forme sur 60cm
- Ⓓ Géotextile
- Ⓔ Terrain mis en place ou remblais



- Ⓕ BBSG 0/10 ép. 6 cm
- Ⓖ Balayage du support monocouche et reprofilage GNT (B) 0/20
- Ⓗ Massif de fondation et mise en place des bordures
- Ⓘ Couche de réglage en GNT 0/20 ép. 10 cm
- Ⓙ Longrine béton ép. 15 cm

## 2.2.2.

Profil BB' et CC' :

La chaussée en axe sera constituée par :

- une couche de forme en grave 0/63 de 0.20m d'épaisseur et 0/150 de 0.40m d'épaisseur + géotextile,
- une couche d'assise en grave non traitée 0/31.5 classe B de 0.15m d'épaisseur,
- une couche de béton bitumineux semi grenu 0/10 noir d'une épaisseur de 6cm.

Le stationnement longitudinal sera constitué par :

- une couche de forme en grave 0/63 de 0.20m d'épaisseur et 0/150 de 0.40m d'épaisseur + géotextile,
- une couche d'assise en grave non traité 0/31.5 classe B de 0.15m d'épaisseur,
- une couche de béton bitumineux semi grenu 0/10 noir d'une épaisseur de 6cm.

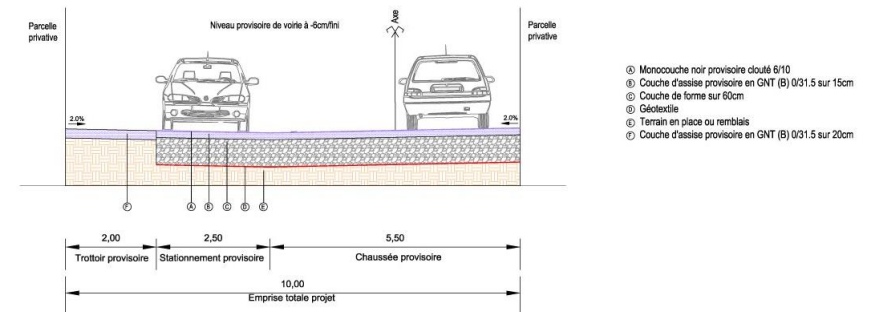
Le trottoir sera constitué par :

- une couche d'assise en grave non traitée 0/31.5 classe B de 0.20m d'épaisseur,
- une couche de sable stabilisé renforcé de 0.15m d'épaisseur.

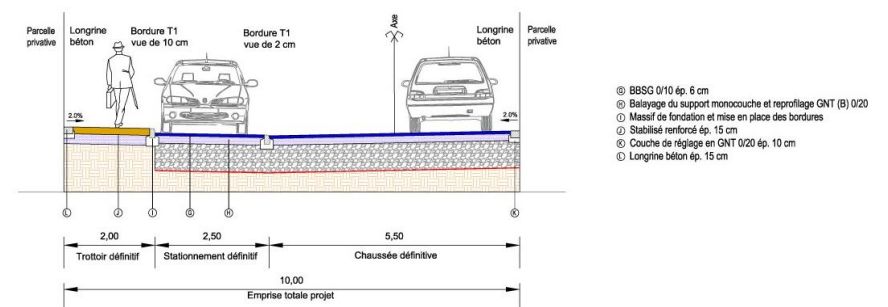
Les espaces verts seront constitués par :

- Une bande végétale de 2.00m de largeur sur 60cm d'épaisseur environ.

### Phase provisoire



### Phase définitive

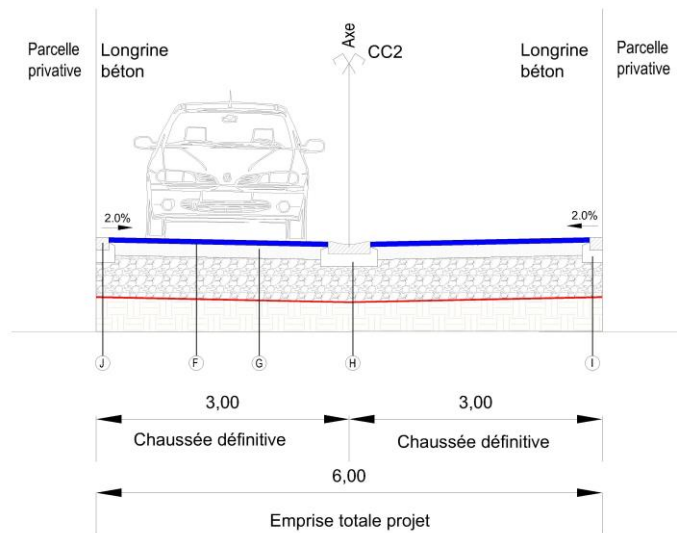


.1.1 Profil DD' :

La chaussée en axe sera constituée par :

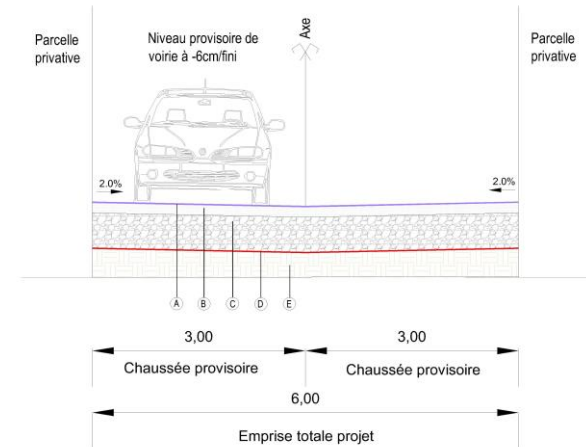
- une couche de forme en grave 0/63 de 0.20m d'épaisseur et 0/150 de 0.40m d'épaisseur + géotextile,
- une couche d'assise en grave non traitée 0/31.5 classe B de 0.15m d'épaisseur,
- une couche de béton bitumineux semi grenu 0/10 beige d'une épaisseur de 6cm.

Phase définitive



- F BBSG 0/10 ép. 6 cm
- G Balayage du support monocouche et reprofilage GNT (B) 0/20
- H Massif de fondation et mise en place des bordures
- I Couche de réglage en GNT 0/20 ép. 10 cm
- J Longrine béton ép. 15 cm

Phase provisoire



- A Monocouche noir provisoire clouté 6/10
- B Couche d'assise provisoire en GNT (B) 0/31.5 sur 15cm
- C Couche de forme sur 50cm\*
- D Géotextile
- E Terrain en place ou remblais

\* à déterminer suivant les études géotechniques en cours



### **2.3. Collecte des déchets**

La collecte des déchets se fera au porte à porte

### **2.4. Signalisation et mobilier urbain**

Il n'est pas prévu de signalisation de jalonnement et directionnelle à l'intérieur du quartier d'habitations.

La signalisation horizontale et verticale sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

Des panneaux STOP ainsi qu'un marquage sera à prévoir en sortie de voie donnant accès à la voie communale.

Enfin les places PMR seront indiquées par un panneau et marquage au sol spécifique

Le mobilier urbain sera mis en place lors de la phase définitive.

## **3. ASSAINISSEMENT**

L'assainissement est réalisé en système séparatif.

### **3.1. Eaux Usées :**

#### **3.1.1. Réseau existant**

Un réseau est existant au niveau de la voie communale, au sud-ouest du futur lotissement.

### 3.1.2. Réseau projeté

Le réseau de collecte d'assainissement eaux usées sera réalisé en canalisation diamètre 200mm avec regards de visite intermédiaires de diamètre 1000mm. Une partie du réseau partira gravitairement au réseau existant. L'autre partie des logements située sur la partie est sera reliée à une unité de relevage situé près du bassin à créer entre la parcelle 56 et 57. Il sera réalisé lors des travaux de la tranche 1. Depuis ce poste, une conduite de refoulement viendra se raccorder au réseau existant situé sur la voie communale

Les habitations existantes à l'intérieur du périmètre et celles le long de la route de Bellevue seront mises en conformité au réseau collectif d'assainissement nouvellement créé.

### 3.1.3. Branchements

Les branchements des lots seront réalisés en canalisation de diamètre 160 mm. Les tabourets de branchement seront disposés à 1m en retrait côté privé à l'opposé des entrées de parcelle.

## **3.2. Eaux Pluviales :**

### 3.2.1. Réseau existant

Un fossé est existant au niveau de la voie communale, situé au sud et à l'ouest du futur lotissement.

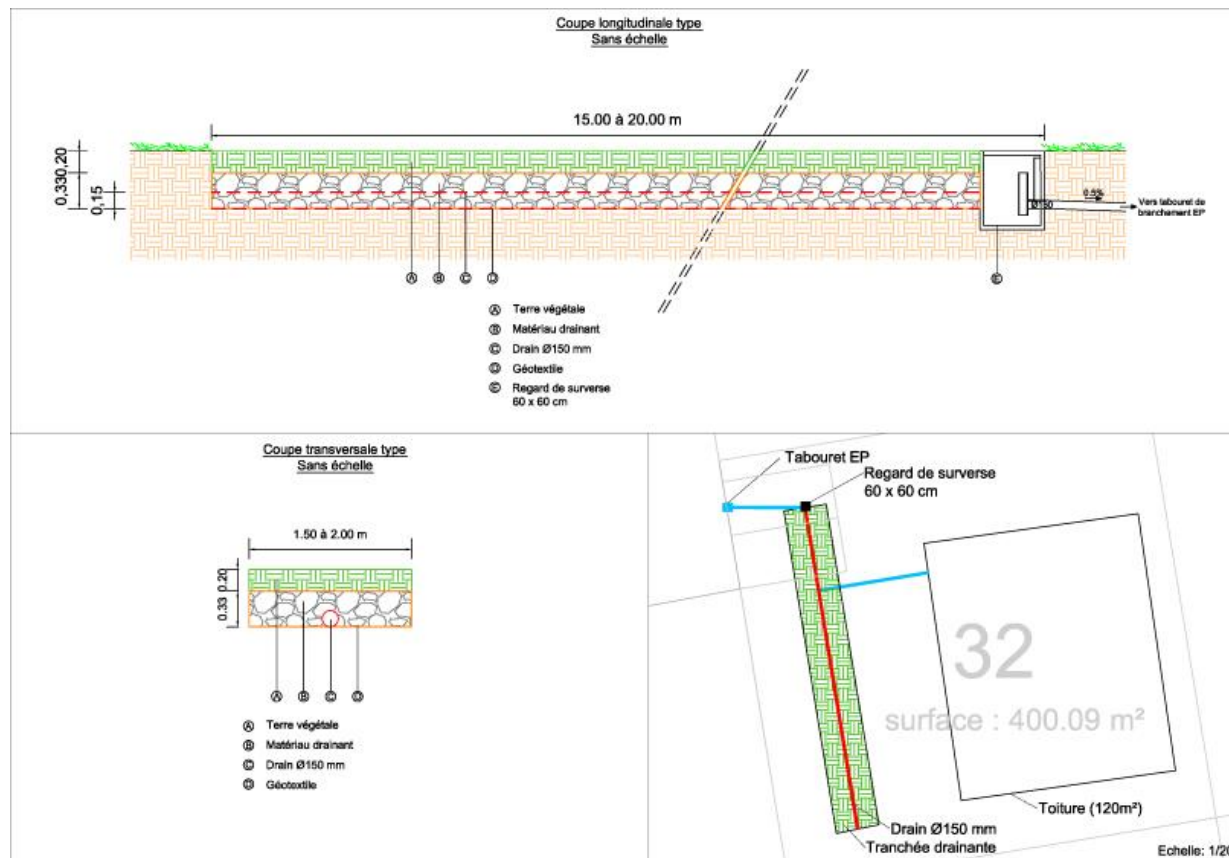
### 3.2.2.

#### Réseau projeté

##### 1) Eaux récupérées sur les espaces de temporisation situés sur le domaine public comprenant :

- L'ensemble des eaux de ruissellement des espaces publics + eaux des surfaces (hors toiture) des parcelles individuelles

##### 2) Eaux récupérés sur le domaine privé des parcelles individuelles :



Les eaux de toiture seront gérées un par système de tranchée drainante à l'intérieur des parcelles **sauf pour les lots A1 à A5 et îlots 1 et 2 qui seront gérées sur le domaine public** avec surverse sur le domaine public. Ces tranchées pour chaque parcelle de terrain bâti auront les dimensions suivantes :

- 15 m de longueur X m de largeur (surface au sol de 30 m<sup>2</sup>) X 0.33m de profondeur pour un volume utile de 4m<sup>3</sup> utile

Elles seront constituées de matériaux drainants 20/80 ou équivalent avec géotextile et drain perforé diamètre 150 mm pour permettre la bonne diffusion des eaux pluviales.

Les eaux de voirie seront collectées soit via un caniveau CC2 désaxée intégrant des grilles de récupération 500 x 500 mm soit par des grilles 750 x 300 mm longeant une bordure profil T1. L'ensemble de ces eaux seront acheminées dans un collecteur situé sous la chaussée.

Par la suite, ces eaux seront acheminées vers 3 bassins de rétention :

- un premier dispositif de rétention situé à l'ouest le long de la voie communale sous forme de noue de rétention avec un dispositif de tranchée drainante en dessous afin de pouvoir se raccorder gravitairement au fossé existant au sud du projet sur la rue du stade. Cette noue suivra les courbes de niveau afin d'optimiser le volume de rétention,
- un deuxième dispositif sous forme de bassin de rétention situé au nord entre les lots 56 et 57 avec un rejet dans le milieu naturel correspondant à la parcelle agricole situé au nord. Ce rejet devra recevoir au préalable l'accord du propriétaire de la parcelle,
- un troisième dispositif aussi sous forme de rétention situé entre les lots 60 et 26 avec rejet dans le milieu naturel correspondant à la parcelle agricole situé au nord. Ce rejet devra recevoir au préalable l'accord du propriétaire de la parcelle,

Un ouvrage de régulation en amont de chaque dispositif de temporisation sera mis en place avec dispositif de surverse ainsi que dégrillage et décantation en entrée.

Les volumes de rétention estimés sont d'environ 210 m<sup>3</sup> sur le périmètre d'étude.

Ces bassins seront de faible profondeur avec des berges relativement douces évitant la mise en place dans la mesure du possible de clôtures de protection autour de ces zones de rétention.

L'ensemble des eaux rejetées vers le milieu naturel respecteront les contraintes du SAGE en termes de débit de fuite (5l/s/ha).

---

### 3.2.3. Branchements

Les branchements des lots seront réalisés en canalisation de diamètre 160 mm. Les tabourets de branchement seront disposés à 1m en retrait côté privé à l'opposé des entrées de parcelle.

## 4. EAU POTABLE

### 4.1.1. Maitre d'Ouvrage

La desserte en eau potable sera effectuée à partir du réseau existant et sera réalisé suivant les exigences techniques de VENDEE EAU. Les plans proposés sont des schémas de principe. VENDEE EAU reprend actuellement l'étude projet.

Les branchements individuels seront traités au coup par coup par les acquéreurs selon les demandes faites auprès du Service Gestionnaire. Tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

Le réseau d'eau potable sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de VENDEE EAU.

### 4.1.2. Réseau existant

Une Conduite est existante au sud-ouest du secteur d'étude au niveau de la rue du stade.

### 4.1.3. Réseau projeté

Le réseau projeté sera constitué de diamètre suffisant permettant de suffire aux besoins de chaque habitation. Un citerneau ou coffret AEP sera mis en place en limite de propriété. Les citerneaux de branchement seront disposés à 1m en retrait côté privé à l'opposé des entrées de parcelle.

### 4.1.4. Défense incendie

Ce point sera évoqué suivant les besoins réels du SDIS.

## 5. RESEAUX SECS

### 5.1.1. Maitre d'Ouvrage

La maîtrise d'ouvrage sera gérée par le SYDEV. Les plans proposés sont des schémas de principe. Les études actuellement menées par le SYDEV permettront de définir les emplacements exacts de réseaux par la suite.

L'ensemble du câblage sera mis en place en souterrain.

### 5.1.2. Réseau Electrique

La ligne MT actuelle sera dévoyée ou effacé. Cette étude sera à préciser par le concessionnaire réseau (E.R.D.F et / ou SYDEV). L'alimentation BT sera effectuée à partir du nouveau poste de transformation HT/BT à mettre en place à l'intérieur du lotissement.

Le réseau de desserte en basse tension sera souterrain et sera réalisé suivant les exigences techniques des services d'E.R.D.F et du SYDEV. Les branchements individuels électriques seront traités au coup par coup selon les demandes à faire par les acquéreurs auprès des services d'E.R.D.F. Tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

Ces prestations seront exécutées sous la maîtrise d'ouvrage du SYDEV. Les coffrets électriques individuels de branchement seront implantés en limite de propriété. Les coffrets de branchement seront disposés en saillie sur le domaine privé avec accès depuis l'espace public.

### 5.1.3. Réseau Téléphonique

La zone sera desservie à partir du réseau existant au sud du projet par la mise en place d'un réseau génie Civil constitué de fourreaux et de chambres de tirages pour le passage des câbles de télécommunication.

Les fourreaux seront en PVC, type agréé par FRANCE TELECOM, de diamètre  $\varnothing$  42/45 mm pour le réseau principal et pour les branchements individuels.

Les chambres de tirage seront de type LT ou LC suivant leur position sous partie circulée ou non avec trappes réglementaires selon leurs emplacements. Chaque acquéreur qui voudra se brancher au réseau téléphonique devra en faire la demande auprès des Services de France TELECOM. Les citerneaux de branchement seront disposés à 1m en retrait côté privé à l'opposé des entrées de parcelle.

Ces prestations seront exécutées sous la maîtrise d'ouvrage du SYDEV.

---

#### 5.1.4. Réseau Gaz

Sans objet

---

#### 5.1.5. Réseau Eclairage Public

Le réseau sera alimenté à partir des armoires de commande à mettre en œuvre et situées dans le ou les futurs transformateurs et prévu dans le cadre du projet. Cependant au vu des capacités du transformateur, il faudra peut-être prévoir une nouvelle armoire de commande.

L'éclairage sera assuré par des candélabres de hauteur de feu d'environ 4-5m qui seront disposés tous les 25m environ le long de la voie de desserte. Les éclairages mise en œuvre devront utiliser des procédés durables à faible consommation énergétique. Ils devront de plus respecter les normes d'éclairage pour l'accessibilité.

Ces prestations seront exécutées sous la maîtrise d'ouvrage du SYDEV.

## 6. ESPACES VERTS

### 6.1.1. Végétation existante conservée

L'ensemble de la végétation existante sera conservée (arbres et haies bocagères). Il est prévu un débroussaillage, une taille d'entretien des arbustes et un élagage des plus gros sujets.

### 6.1.2. Arbre tige

Des arbres de haute tige seront plantés le long des chaussées, en alignement et dans des fosses de 5 à 6m<sup>3</sup> (taille en fonction des réseaux). Le substrat utilisé sera de la terre végétale pour les arbres dans les espaces verts et un mélange terre pierre pour ceux plantés sur trottoir. Un amendement sera prévu lors de la plantation.

Les arbres auront un tuteurage tripode avec liens et des collerettes de paillage biodégradable en chanvre au pied afin de les protéger des adventices.

Il pourra être envisagé de protéger les troncs par des gaines anti-rongeur.

### 6.1.3. Arbre isolé de grand développement

Ils seront implantés dans les grands espaces verts centraux, au cœur de la coulée verte. Ces sujets seront plantés dans des fosses de 6m<sup>3</sup> minimum en pleine terre et tuteurés par un quadripode pour un bon maintien. Des collerettes de paillage sont envisagées à leurs pieds. Un amendement sera prévu lors de la plantation.

Il pourra être prévu de protéger les troncs par des gaines anti-rongeur.

### 6.1.4. Arbre en cépée

Des cépées seront disposées au niveau des carrefours et dans les massifs de végétaux bas. Ces arbres comporteront trois à quatre troncs bien définis à la plantation. Ils seront plantés dans des fosses de 3 à 4 m<sup>3</sup> en terre végétale ou en mélange terre pierre. Un amendement sera prévu lors de la plantation.



---

**6.1.5.** Arbre de petit développement dans les noues (2 à 3m)

Ces arbres seront plantés dans les noues et bassin d'infiltration pour maintenir les pentes, absorber l'eau et apporter un côté esthétique à cet aménagement. Les essences choisies seront adaptées aux milieux humides. Plantation dans des fosses de 1m3. Un amendement sera prévu lors de la plantation.

---

**6.1.6.** Arbre en baliveau dans les noues

Les arbres en baliveau seront plantés dans les bassins filtrants afin de maintenir les pentes, d'absorber l'eau et apporter une structure et une hauteur à ces espaces en complément des arbres de petit développement. Les essences sélectionnées auront les caractéristiques pour se développer en zone humide. La plantation se fera dans une fosse de 3m3 en pleine terre. Un tuteurage monopode sera prévu avec collerette de paillage et gaine anti-rongeur (si-besoin). Un amendement sera prévu lors de la plantation.

---

**6.1.7.** Haie bocagère en limite des noues

Des haies bocagères seront implantées le long des bassins d'infiltrations pour créer un écran végétal le long des parcelles privées. Les arbustes seront plantés dans 50cm de terre végétale minimum. Un paillage en bois raméal fragmenté sera disposé aux pieds des arbustes sur une épaisseur de 7cm minimum. Un amendement sera prévu lors de la plantation.

---

**6.1.8.** Massifs d'arbustes et de vivaces (ht 1 à 3m)

Les massifs seront agrémentés d'un mélange d'essences champêtres, bocagères et ornementales de hauteur moyenne (1 à 3m). Les végétaux seront plantés dans la coulée verte le long des parcelles et permettront de créer un écran végétal entre les deux espaces. Plantation dans 50 cm de terre végétale minimum. La palette végétale sera composée au minimum de 50% de persistants avec des floraisons bleues, blanches, jaunes et des feuillages nuancés de vert et de gris. Un paillage en bois raméal fragmenté est prévu aux pieds des végétaux sur une épaisseur de 7cm minimum.

---

**6.1.9.** Massifs d'arbustes et de vivaces (ht 0.5 à 1m)

Ces massifs seront implantés dans la coulée verte, sur le long de la chaussée principale et aux angles des voies de circulation. Ce sont des massifs d'arbustes bas, de vivaces, graminées et couvres sol. Les arbustes seront composés d'au moins 50% de persistants. Un paillage en bois raméal fragmenté est prévu aux pieds des végétaux sur une épaisseur de 7cm minimum.

---

**6.1.10.** Surface engazonnée

La coulée verte sera engazonnée avec un gazon rustique de faible entretien et résistant au piétinement. On préconisera une semence composée de 45% de Ray-Grass anglais et 55% de fétuque rouge (mélange de traçante, gazonnante, élevée).

---

**6.1.11.** Noue engazonnée

Les noues et bassins d'infiltration seront engazonnés avec un gazon rustique, identique à celui utilisé pour les autres surfaces. En revanche, on préconisera un entretien moins régulier dans ces zones.

---

**6.1.12.** Mélange terre pierre engazonné

Le mélange terre pierre sera réalisé entre la parcelle n°58 et n°59 pour permettre un accès à la parcelle privée C 150. Cette voie sera engazonnée avec le même type de gazon que pour les autres surfaces.

---

**6.1.13.** Placette en stabilisé

Une placette en stabilisé calcaire sera rattachée à la coulée verte. Les travaux comprennent :

- le terrassement de la placette,
- la fourniture et mise en place de volige sur la totalité du périmètre de l'ouvrage,
- la fourniture et mise en place de grave 0/31.5 sur 15cm avec compactage,
- la fourniture et mise en place d'un feutre géotextile,
- la fourniture et mise en place d'un stabilisé calcaire sur 10cm avec compactage.